

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze Mars, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 6 Mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Hélène GUERY, David BONNEAU, Muriel CADOR, Cyril BEDIN, Sébastien DURANDET, Cynthia CHATAIGNER, Jean-Michel PASQUIET, Patricka GUILLOTEAU, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Eric MORNE, Sébastien PERROTIN, Carine VRIGNAUD, Charlène MINCHENEAU, Guillaume MARTINEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel BOUDAUD-GABORIEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 18 Février 2026, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES ANNÉE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Bazoges en Pailers,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Bazoges en Pailers,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Jean-Michel PASQUIET,

Les comptes 2025 du budget principal et de ses budgets annexes s'établissent ainsi :

BUDGET GENERAL 2025 (14100)				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	837 700.49 €	1 167 603.43 €	421 591.65 €	689 208.15 €
Résultats de l'exercice	837 700.49 €	1 167 603.43 €	421 591.65 €	689 208.15 €
Résultats reportés		235 042.32 €	200 917.80 €	
Totaux	837 700.49 €	1 402 645.75 €	622 509.45 €	689 208.15 €
Résultats de clôture		564 945.26 €		66 698.70 €

BUDGET ANNEXE "Les Mottais" 2025 (14102)				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	479 674.94 €	588 011.05 €	588 011.05 €	291 669.03 €
Résultats de l'exercice	479 674.94 €	588 011.05 €	588 011.05 €	291 669.03 €
Résultats reportés		76 975.94 €	91 669.03 €	
Totaux	479 674.94 €	664 986.99 €	679 680.08 €	291 669.03 €
Résultats de clôture		185 312.05 €	388 011.05 €	

BUDGET ANNEXE "Le Canal" 2025 (14103)				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	6 950.00 €	6 950.00 €	6 950.00 €	6 950.00 €

Résultats de l'exercice	6 950.00 €	6 950.00 €	6 950.00 €	6 950.00 €
Résultats reportés			6 950.00 €	
Totaux	6 950.00 €	6 950.00 €	13 900.00 €	6 950.00 €
Résultats de clôture			6 950.00 €	

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Bazoges en Pailers (Budget Général (14100) - Budget « Les Mottais » (14102) - Budget « Le Canal » (14103),
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°18.02.2026.012 DU 18 FÉVRIER 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de 2025.

Budget Communal 2025

Fonctionnement	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2024	582 127.22 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2025	564 945.26 €
Part affectée à l'investissement	27 896.19 €
Excédent de fonctionnement affecté au 002	537 049.07 €

Le résultat de clôture du Budget Communal est affecté en Recette d'Investissement au Compte 1068 pour un montant de 27 896.19 € et en recette de Fonctionnement au Compte 002 pour un montant de 537 049.07 € au titre du budget primitif 2026.

Budget Lotissement « Les Mottais » 2025

Fonctionnement	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2024	76 975.94 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2025	108 336.11 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement affecté au 002	185 312.05 €

Le résultat de clôture du Budget Lotissement « Les Mottais » est affecté en Recette de Fonctionnement au C/002 du budget primitif 2026.

Budget Lotissement « Le Canal » 2025

Fonctionnement	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2024	0.00 €
Excédent de clôture au 31 Décembre 2025	0.00 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €
Déficit de fonctionnement affecté au 002	0.00 €

Le résultat de clôture du Budget Lotissement « Le Canal » est affecté en Dépense de Fonctionnement au C/002 du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2025 des budgets communaux tel que résumé ci-dessus.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42.05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.78 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.33 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

Monsieur le Maire propose de fixer les taux pour l'année 2026.

Taxe	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42.05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.78 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux applicables pour l'année 2026 comme ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

4. VOTE DES SUBVENTIONS ANNÉE 2026

M. le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions. Il rappelle au Conseil Municipal que suite à la suppression du CCAS au 1^{er} Janvier 2017, les subventions à caractère social seront versées sur le Budget Principal. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions demandées par les différentes associations.

Demandes de Subventions	2025	Demande 2026
Le Comité des Fêtes (Feu d'artifice du Préveil)	900 €	900 €
OGECE (Pause méridienne)	5 773.20 €	5 803.58 €
La Cabane à Rires (Fonctionnement)	42 000 €	44 000 €
Secours Catholique	300 €	300 €
Banque Alimentaire	136 €	131 €
Les Restaurants du Cœur	200 €	200 €
SDIS Beaurepaire	100 €	100 € / calendriers 100 € / 80 ans du Centre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions pour l'année 2026 comme détaillées dans le tableau ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au compte 65748 du Budget Communal de l'année 2026.

5. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2026

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Primitif pour l'exercice 2026.

Fonctionnement - Dépenses	Exercice 2026
	Propositions
011 - Charges à caractère général	407 650,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	201 200,00 €
014-Atténuations de produits	2 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	797 142,90 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante	257 860,00 €
66-Charges financières	15 500,00 €
67-Charges exceptionnelles	8 500,00 €

Total fonctionnement dépenses	1 710 352,90 €
--------------------------------------	-----------------------

Fonctionnement - Recettes	Exercice 2026
	Propositions
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	537 049,07 €
013 - Atténuations de charges	23 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 300,00 €
73 - Impôts et taxes	703 282,83 €
74 - Dotations, subventions et participations	316 221,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	14 500,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
Total fonctionnement recettes	1 710 352,90 €

Investissement - Dépenses	Exercice 2026
	Propositions
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
010 - Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	90 192,00 €
020 - Dépenses Imprévues Investissement	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 478,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
041-Opérations patrimoniales	0,00 €
41 - Eglise	18 000,00 €
42 - Voirie	702 190,09 €
57 - Ensemble Sportif	922 000,00 €
67 - Cimetière	0,00 €
72 - Centre Périscolaire	4 010,00 €
84 - Bâtiments communaux	2 000,00 €
94 - Centre Technique Municipal	6 300,00 €
Total dépenses investissement	1 777 670,09 €

Investissement - Recettes	Exercice 2026
	Propositions
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Année cumulée n-1 et n	66 698,70 €
20 - Immobilisations Incorporelles	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	797 142,90 €
1641 - Emprunt	479 499,71 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	85 896,19 €
13 - Subventions d'investissement	328 432,59 €
Total dépenses investissement	1 777 670,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget Principal de l'exercice 2026 comme détaillées dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

6. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2026 - LOTISSEMENT « LES MOTTAIS »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Annexe Les Mottais pour l'exercice 2026.

Fonctionnement - Dépenses	Proposé
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	0,00 €
011 - Charges à caractère général	410 200,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	588 011,05 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de Fonctionnement	10 000,00 €
TOTAL	1 018 211,05 €

Fonctionnement - Recettes	Proposé
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	185 312,05 €

070 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	457 168,91 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	365 730,09 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de Fonctionnement	10 000,00 €
TOTAL	1 018 211,05 €

Investissement - Dépenses	Proposé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	388 011,05 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	200 000,00 €
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	365 730,09 €
TOTAL	953 741,14 €

Investissement - Recettes	Proposé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
016 - Emprunts et dettes assimilées	365 730,09 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	588 011,05 €
TOTAL	953 741,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget Principal du budget Annexe les Mottais de l'exercice 2026 comme détaillées dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

7. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2026 - LOTISSEMENT « LE CANAL »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Annexe Le Canal pour l'exercice 2026.

Fonctionnement - Dépenses	Proposé
	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	0,00 €
011 - Charges à caractère général	235 130,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 950,00 €
TOTAL	242 080,00 €

Fonctionnement - Recettes	Proposé
	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	0,00 €
070 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	242 080,00 €
TOTAL	242 080,00 €

Investissement - Dépenses	Proposé
	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 950,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	242 080,00 €
TOTAL	249 030,00 €

Investissement - Recettes	Proposé
	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
016 - Emprunts et dettes assimilées	242 080,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 950,00 €
TOTAL	249 030,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget Principal du budget Annexe le Canal de l'exercice 2026 comme détaillées dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

8. FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE PATINOIRE DE L'ESPACE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service pour l'Espace Jeunesse a été créé pour l'année 2026 et rappelle les tarifs doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la sortie Patinoire de l'Espace Jeunesse.

Tarifs	QF : 0 à 900	QF : 901 à 1 300	QF : 1 301 et plus
T3 Sortie : Sortie Patinoire	25 € 20	26 € 20	27 € 20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de la sortie Patinoire de l'Espace Jeunesse tels que détaillés ci-dessus.

- **Prochain Conseil Municipal le Vendredi 20 Mars 2026 à 19 heures.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire, Jean-François YOU	Le secrétaire de séance, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU
--------------------------------	--